



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Limoges, le 18 mai 2026

**Direction Santé Environnement et
politique Une Seule Santé (DSEUSS)**

Direction déléguée Est (19-23-24-87)
Unité de la Haute-Vienne

[REDACTED]

[REDACTED]

Courriel : ars-dd87-sante-environnement@ars.sante.fr

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le Directeur de la Direction déléguée Est

à

Monsieur le Président
Limoges Métropole Communauté Urbaine
Pôle aménagement et mobilités durables
Direction de l'aménagement du territoire et
de la stratégie foncière
19 rue Bernard Palissy - CS 10001
87031 LIMOGES Cedex 1

Objet : projet de la modification simplifiée n°5 du PLU de Limoges.

Par courriel en date du 16/03/2026, vous me demandez mon avis sur le dossier relatif à la modification simplifiée n°5 du PLU de Limoges, portant sur la modification des bénéficiaires des emplacements réservés de voirie entre Limoges-Métropole et la mairie de Limoges.

Les emplacements réservés de voirie sont actuellement au bénéfice de la commune de Limoges alors que la compétence appartient à Limoges Métropole. Il convient donc d'actualiser l'ensemble des bénéficiaires des emplacements réservés de voirie au bénéfice de Limoges Métropole.

Ce dossier n'appelle pas de la part de mes services d'observation particulière.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'émetts un avis FAVORABLE à la présente demande.

P/ La directrice Santé Environnement et
politiques Une Seule Santé

Le directeur de la direction déléguée EST

Clément DAIGNAN



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
HAUTE-VIENNE

LE PRESIDENT

Réf : SG/LV/JR

Objet : Avis sur le projet de
modification simplifiée n°5 du PLU de
LIMOGES

MONSIEUR LE PRESIDENT
LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE
Direction de l'Aménagement Durable du Territoire
Pôle Aménagement, Espace Public et Mobilités
Durables
19 RUE BERNARD PALISSY
87031 LIMOGES CEDEX 1

Panazol, le 26 Mars 2026

Magnac-Laval
20 rue Camille Grellier
87190 Magnac-Laval
Tél. : 05 55 60 92 40
Fax : 05 55 60 92 41
antenne.ml@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Laurent-sur-Gorre
1-3 place Léon Litaud
87310 Saint-Laurent-sur-Gorre
Tél. : 05 55 48 83 83
Fax : 05 55 48 83 82
antenne.sl@haute-vienne.chambagri.fr

Saint-Yrieix-la-Perche
la Seynie
87500 Saint-Yrieix-la-Perche
Tél. : 05 55 75 11 12
antenne.sy@haute-vienne.chambagri.fr

Limoges Monts et Vallées
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 Limoges Cedex 1
Tél. : 05 87 50 40 87
Fax : 05 87 50 40 85
antenne.li@haute-vienne.chambagri.fr

@MANGEZ_FERMIER_87



@87CHAMBRE



@CHAMBAGRI87



HAUTE-VIENNE CHAMBRE AGRICULTURE FR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 702 021 00034
APE 9411Z

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n° 5 du PLU de la Commune de LIMOGES ayant pour objet la modification des bénéficiaires des emplacements réservés de voirie au bénéfice de Limoges Métropole.

Ce projet de modification n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Bertrand VENTEAU.

SAFRAN

[EXT] RE: Consultation PPA MS5 LIMOGES

ATTENTION: Cet e-mail provient d'une personne externe à Limoges Métropole. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas sûr que le contenu est fiable. En cas de doute, contactez dsi-support@limoges-metropole.fr ou composez le 29.30

Monsieur,

Suite à votre mail concernant l'objet cité en objet, la CMA NA 87 émet l'avis suivant :

- Pas d'opposition à la modification proposée

En vous souhaitant bonne réception
Bien cordialement



Attachée administrative

Pole économique

Direction territoriale Haute-Vienne

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine

12 avenue Garibaldi - 87038 Limoges Cedex

www.cma-nouvelle-aquitaine.fr/ / Facebook / LinkedIn





sur le projet de **Modification simplifiée n°5 du PLU de Limoges** dont vous trouverez la notice ci-jointe.

Vous pourrez nous communiquer votre avis jusqu'au **15 mai 2026**.

Je reste à votre disposition,

Bien cordialement,



Chargé d'études en urbanisme
Service Planification
Direction de l'Aménagement Durable du Territoire
Pôle Aménagement, Espace Public et Mobilités Durables

Limoges Métropole – Communauté urbaine
19, rue Bernard Palissy - 87031 Limoges cedex 1
05 55 10 66 85
06 64 73 57 09

Retrouvez la Communauté urbaine
sur : www.limoges-metropole.fr

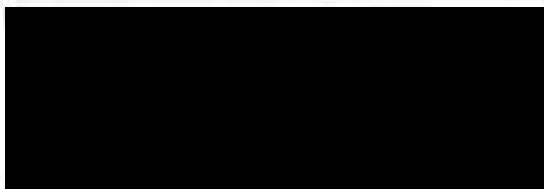


**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Urbanisme et Habitat



Le préfet de la Haute-Vienne

à

Communauté urbaine Limoges Métropole



19 rue Bernard Palissy

CS 10001

87031 Limoges Cedex 1

Objet : Modification simplifiée n°5 du PLU de Limoges

Limoges, le **24 AVR. 2026**

Le 21 février 2026, la communauté urbaine Limoges Métropole a prescrit la modification simplifiée n°5 du plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges. Cette procédure concerne la pièce 6.3 annexée au PLU comportant la liste des emplacements réservés.

La modification simplifiée n°5 du PLU a pour objet de mettre à jour le bénéficiaire des emplacements réservés uniquement lorsque ceux-ci concernent de la voirie afin de les faire correspondre à la collectivité compétente dans ce domaine. Le dossier précise que la voirie relève d'une compétence de Limoges Métropole tandis que ces emplacements réservés désignent actuellement la commune de Limoges. La liste des emplacements réservés sera mise à jour en conséquence.

Cette évolution vise à sécuriser juridiquement l'exercice du droit de préemption urbain et n'appelle pas d'observation.

Une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire une fois cette modification simplifiée approuvée.

La directrice,

Armelle LE BRU



Pôle attractivité, aménagement du territoire et transitions
Direction de l'aménagement du territoire
Sous-direction habitat, aménagement foncier et urbanisme

Ref. PAAT/DA/SDHAFU/2026/n° 242/1706

Monsieur Guillaume GUERIN
Président de la Communauté urbaine
Limoges Métropole
19, rue Bernard Palissy
87031 LIMOGES Cedex 1

Limoges, le 28 MAI 2026

Objet : Modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme de la Commune de Limoges.

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis pour avis le dossier portant sur la modification simplifiée n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Limoges, compte tenu de la répartition des compétences entre la Ville de Limoges et Limoges Métropole.

Après examen du dossier, le Département émet un avis favorable au projet de modification simplifiée n° 5 du PLU de la Commune de Limoges.

Les services du Département restent à votre disposition pour tout renseignement éventuel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Claude LEBLOIS



LM-A26-08362
02/06/2026

haute-vienne.fr

Conseil départemental de la Haute-Vienne
11, rue François Chénieux - CS 83112 - 87031 LIMOGES CEDEX 1 - Tél. 05 55 45 10 10



ECOPLI

LIMOGES
87
28-05-26
307 EO 2T4125
AD70 872040

€ R.F.
001,25
LA POSTE
HZ 506700

